

Bilan de compatibilité

PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d’Agglomération du Pays de Dreux

Approuvé le 23 mai 2022

C : Conforme

NC : Non Conforme

SO : Sans Objet

M/E : Maintenance/Exploitation

AXE STRATEGIQUE A : SOBRIETE ENERGETIQUE	
Action 0 : Massifier le "Défi énergie" et l'éducation à la sobriété énergétique	Non concerné
Action 1 : Améliorer le tri des déchets ménagers à la source	Compatible, tri de tous les déchets sur site.
Action 2 : Approvisionner la restauration collective en produits locaux et bio	Non concerné, pas de restauration collective.
Action 3 : Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale	Compatible, mise en place de nombreuses technologies peu consommatrices en énergie, production photovoltaïque en toiture, certification environnementale visée, respect de la RE2020.
Action 4 : Trames noires	Compatible, mesures prises pour réduire la pollution lumineuse (voir étude faune-flore). Eclairage orienté vers le sol, puissance modulée.
Action 5 : Développer la pratique des mobilités douces	Compatible, présence d'abri pour deux-roues et de sanitaires et vestiaires.
Action 6 : Encourager le télétravail	Compatible, pour les postes qui le permettent, l'entreprise offre la possibilité de télé-travailler.
AXE STRATEGIQUE B : EFFICACITE ENERGETIQUE	
Action 1 : Créer une plateforme de rénovation énergétique territoriale	Non concerné
Action 2 : Conforter le conseil en énergie partagé	Non concerné
Action 3 : Améliorer la performance énergétique dans la construction neuve	Compatible, respect de la RE2020 et certifications environnementales visées.
Action 4 : Pratiquer un nouveau mode de construction	Compatible, bureau d'études avec pôle innovation et conception technique avancée ; recherche permanente de solutions plus performantes et moins consommatrices.
Action 5 : Moderniser l'éclairage public	Non concerné, espace privé.
Action 6 : Renforcer le maillage de transport en commun	Non concerné
Action 7 : Développer les infrastructures pour la pratique du vélo	Compatible, présence d'abri pour deux-roues et de sanitaires et vestiaires.
Action 8 : Améliorer la qualité de l'air par la motorisation des véhicules	Compatible, mesures de sensibilisation auprès des collaborateurs pour les transports en commun, les mobilités douces ou le covoiturage. Par ailleurs, développement du pooling (mutualisation de camions pour réduire les émissions).
AXE STRATEGIQUE C : ENERGIES RENOUVELABLES	
Action 1 : Parcs et toitures photovoltaïques	Compatible, toiture presque entièrement couverte de panneaux photovoltaïques.
Action 2 : Méthaniseurs agricoles	Non concerné
Action 3 : Chauffage par géothermie et réseaux de chaleur	Non concerné, pas de chauffage prévu.

Action 4 : Etudier la possibilité de financer le développement durable des énergies renouvelables et de réseaux	Non concerné
Action 5 : Accompagner les communes dans l'installation d'énergies renouvelables et de réseaux	Non concerné